

GARAGE PLACIDO SARLU RLP
AGENT CITROËN
 44 RUE JEAN PAGES

33140 VILLENAVE D'ORNON

Tél.: 05 56 87 08 77

Fax: 05 56 87 24 18

SIRET: 84961470600018 / APE: 7022Z

TVA intra : FR59849614706

ET

33140 VILLENAVE D'ORNON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	26/11/2021	35 024	DULIN OLIVIER		Payable le 26/11/2021

N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO
----------------	---------------	----------

MARQUE	VEHICULE	DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
Citroën	VF73DHNMGJ601531	006H		1
	C4 PICASSO (B78)	EB-229-LT		

MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
--------	--------------------	----	----	-------------	-----------

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	CT
M2*		TTC	TTC	
EXPERTISE DEPOSE CULASSE ET BAS MOTEUR	6.00	103.20	619.20	2
REEMPLACEMENT MOTEUR				
9819833380	COURROIE COMMANDE ACCESSOIRE	1.00	51.79	2
0000692569	(MUL) VIS A EMBASE	1.00	2.32	2
9675874180	COURROIE DE POMPE A EAU	1.00	19.61	2
9801727580	JOINT COLLECTEUR D'EAU MOTEUR	2.00	14.57	2
9803319380	JOINT DE POMPE A EAU	1.00	3.58	2
0000203708	VIS DE VOLANT MOTEUR	6.00	1.80	2
9817665180	VIS DE POULIE DE VILEBREQUIN	1.00	3.98	2
0000171366	COLLIER FIXATION ECHAPPEMENT	1.00	11.56	2
9809148680	COLLIER FIXATION ECHAPPEMENT	1.00	69.62	2
1637834580	TURBO COMPRESSEUR ESD	1.00	924.85	2
9808772880	ECRAN THERMIQUE TURBO COMPRESS	1.00	46.51	2
9801832380	TUYAU GRAISSAGE TURBO	1.00	90.82	2
9801832780	TUYAU GRAISSAGE TURBO	1.00	90.82	2
9802931080	VIS CREUSE RACCORD HUILE TURBO	1.00	3.42	2
9805332280	JOINT BRIDE TUBE GRAISSAGE	1.00	8.10	2
9827278280	VIS CREUSE RACCORD HUILE TURBO	1.00	6.68	2
9833150780	JOINT TORIQUE TUBE GRAISSAGE	1.00	9.71	2
00006912J3	VIS DE MECANISME D'EMBRAYAGE	6.00	2.06	2
1623179580	JOINT A LEVRE DE BV	1.00	24.73	2

En application des articles L441-6 et D411-5 du code du commerce, les pénalités de retard de règlement, exigibles uniquement pour les professionnels, sont calculées sur la base d'un taux de 2% et d'une indemnité forfaitaire de 40€.

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
----	--------------	-------------	----------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

1/ avis clients
 ★★★★★
 CITROËN ADVISOR
 citroen.fr

PAPILLON A JOINDRE
 A VOTRE RÉGLEMENT

GARAGE PLACIDO SARLU RLP
AGENT CITROËN
 44 RUE JEAN PAGES

33140 VILLENAVE D'ORNON
 Tél.: 05 56 87 08 77
 Fax: 05 56 87 24 18
 SIRET: 84961470600018 / APE: 7022Z
 TVA intra : FR59849614706

IET

33140 VILLENAVE D'ORNON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	26/11/2021	35 024	DULIN OLIVIER		Payable le 26/11/2021

N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO
1000391	71	

MARQUE	VF73DHNYMGJ601531	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	CPS	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
Citroën	EB-229-LT	104 418	006H	001	2

MODÈLE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
C4 PICASSO (B78)					

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TTC	TTC	CT
1623179680 JOINT A LEVRE DE BV	1.00	24.73	24.73	24.73	2
00005132A8 (MUL) ECROU HEXAGONAL	2.00	4.76	9.53	9.53	2
00004010F7 (MUL) ECROU HEXAGONAL	2.00	4.38	8.76	8.76	2
0000362271 (MUL) ECROU AUTOFREINE	2.00	2.32	4.63	4.63	2
0000410562 VIS DE CARDAN DE DIRECTION	1.00	2.65	2.65	2.65	2
00006939C2 (MUL) ECROU AUTOFREINE	1.00	0.35	0.35	0.35	2
9807710580 (MUL) ECROU A EMBASE	2.00	0.74	1.49	1.49	2
9800751780 VIS DE FIXATION D'AMORTISSEUR	4.00	2.88	11.52	11.52	2
0000521114 ECROU FIXATION D'AMORTISSEUR	4.00	1.50	6.00	6.00	2
9831769480 (MUL) VIS CZX RDL	2.00	6.07	12.14	12.14	2
9827304880 VIS	6.00	2.45	14.69	14.69	2
9827844980 VIS DE FIX DE BERCEAU	2.00	6.28	12.55	12.55	2
00001109AL FILTRE A HUILE	1.00	22.64	22.64	22.64	2
9802853980 JOINT COUVERCLE BOITIER EAU	1.00	24.26	24.26	24.26	2
1635511280 HUILE BOITE DE VITESSES MECANIQUE	2.00	10.24	20.47	20.47	2
1637756980 LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	1.00	20.21	20.21	20.21	2
1639368680 E:LUBRIFIANT	3.50	15.55	54.43	54.43	2
1617297580 MOTEUR ECHANGE STANDARD ESSENC	1.00	3 387.60	3 387.60	3 387.60	2
01020910 REMPLACEMENT MOTEUR	8.20	103.20	846.24	846.24	2
05012P11 VIDANGE - PLEIN - PURGE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT	0.50	99.60	49.80	49.80	2

En application des articles L441-6 et D411-5 du code de commerce, les pénalités de retard de règlement, exigibles uniquement pour les professionnels, sont calculées sur la base d'un taux de 2% et d'une indemnité forfaitaire de 40€.

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80 335 du 12 mai 1980) T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

NET À PAYER

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
----	--------------	-------------	----------------

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR).

2/
avis clients

CITROËN ADVISOR
 citroën.fr

PAPILLON À JOINDRE
 À VOTRE RÈGLEMENT

GARAGE PLACIDO SARLU RLP
AGENT CITROËN
 44 RUE JEAN PAGES

33140 VILLENAVE D'ORNON
 Tél.: 05 56 87 08 77
 Fax: 05 56 87 24 18
 SIRET: 84961470600018 / APE: 7022Z
 TVA intra : FR59849614706

33140 VILLENAVE D'ORNON

DOCUMENT	DATE DU DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPT	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	26/11/2021	35 024	DULIN OLIVIER		Payable le 26/11/2021
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VN/VO			

MARQUE	DATE 1 ^{re} MISE EN CIRCULATION	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
Citroën	006H		3
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR
C4 PICASSO (B78)	EB-229-LT	104 418	
AFFECTATION	Nbre PAGE		
	001		

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT	CT
09602711 VIDANGE ET PLEIN BOITE DE VITESSES MECANIQUE	0.30	TTC 99.60	TTC 29.88	2
20710211 DEPOSE-POSE PROLONGES DE BERCEAU AV 2 COTES	0.60	99.60	59.76	2
00003210 CONTROLE + ESSAI COMPLET VEHICULE	0.50	103.20	51.60	2
Remise sur facture de 95 % soit:			-6 379.81	

Nos travaux sont facturés au temps constructeur et aux taux horaires en vigueur.
 Pour les opérations mentionnées par une * nos travaux sont facturés aux temps passés.

Assurance professionnelle: assurance XXXXXX obligatoire, souscrite auprès de YYYYYY, adresse: code postal: ville: téléphone: couverture géographique.
 En application des articles L441-6 et D411-5 du code du commerce, les pénalités de retard de règlement, exigibles uniquement pour les professionnels, sont calculées sur la base d'un taux de 2% et d'une indemnité forfaitaire de 40€.

S MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

Tot. HT
279,79

Tot. TTC
335,75

NET À PAYER
335,75

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
2	279,79	20,00	55,96
		Total TVA :	55,96

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation (CGR)

3/3
 avis clients
 CITROËN ADVISOR
 citroen.fr

PAPILLON A JOINDRE
 À VOTRE RÈGLEMENT